

Séance publique du 1 mars 2006

Délibération n° 2006-3206

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Lyon 6°

objet : **Extension du palais des congrès à la Cité internationale - Huitièmes séries de modifications techniques découlant des études d'exécution du projet en cours - Autorisation de signer les avenants à certains marchés de travaux concernés par ces modifications**

service : Direction générale - Direction des grands projets

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 février 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'opération globale du palais des congrès à la Cité internationale consiste en la réalisation d'une salle de 3 000 places et de surfaces annexes (commissions, administration, etc.), d'un volume d'exposition en prolongement du forum de l'actuel palais des congrès et d'un parc de stationnement de trois niveaux.

Les 18 mars et 26 avril 2002, le conseil de Communauté a approuvé le coût prévisionnel du projet et individualisé l'autorisation de programme correspondant à l'opération.

La maîtrise d'œuvre de ces travaux est assurée par le cabinet Renzo Piano.

Au cours des années 2003 et 2004, le conseil de Communauté et le Bureau ont autorisé le lancement des consultations et la signature des marchés pour la réalisation de l'infrastructure et de la superstructure de l'extension du palais des congrès à la Cité internationale.

A la suite des études d'exécution du projet réalisées par les différentes entreprises, il s'avère qu'un certain nombre de modifications techniques sont nécessaires et entraînent des répercussions techniques et/ou financières sur certains marchés de travaux.

Sept séries de modifications de projet ont déjà été acceptées par le conseil de Communauté et le Bureau :

- la première, en date du 12 juillet 2004, entraînant une diminution globale des travaux de 28 222,14 € TTC,
- la deuxième, en date du 20 septembre 2004 entraînant une augmentation globale des travaux de 244 690,22 € TTC,
- la troisième, en date du 15 novembre 2004 entraînant une diminution globale des travaux de 44 030,98 € TTC,
- la quatrième, en date du 14 mars 2005 entraînant une augmentation globale des travaux de 1 078 904,07 € TTC,
- la cinquième, en date du 11 juillet 2005 entraînant une augmentation globale des travaux de 662 585,94 € TTC,
- la sixième, au conseil de Communauté en date du 19 décembre 2005 et au Bureau en date du 12 décembre 2005 entraînant une augmentation globale des travaux de 1 474 925,67 € TTC,
- la septième, au conseil de Communauté en date du 23 janvier 2006 et au Bureau en date du 9 janvier 2006, entraînant une augmentation globale des travaux de 742 273,16 € TTC.

L'objet de ce rapport est de présenter quinze nouvelles fiches modificatives au projet qui ont des impacts sur treize marchés de travaux avec des plus ou moins-values dont le bilan fait apparaître une augmentation du montant global des lots concernés de 423 042,98 € TTC et d'autoriser la signature des avenants aux marchés de travaux dont les montants sont supérieurs à 3 M€, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales.

Compte tenu des économies faites lors de la consultation des entrepreneurs, cette augmentation s'intègre dans l'enveloppe prévisionnelle initiale du coût global des travaux et n'entraîne pas d'augmentation d'autorisation de programme.

Ces modifications sont les suivantes :

- la modification de l'agencement intérieur de la zone d'exposition (liaison foyer 2000 et foyer 4500),
- la modification des garde-corps et mains courantes,
- l'amélioration de l'isolation phonique dans la zone administration,
- la modification des gaines dans le local gradateur,
- la ventilation haute des gaines d'ascenseurs,
- la modifications des ventilations des différents locaux techniques au niveau de la mezzanine,
- la modification du réseau eau glacée de la zone VIP,
- la modification de l'éclairage et de l'équipement de la passerelle au-dessus de la scène,
- les diverses modifications mineures du système de sécurité incendie,
- la rehausse de la gaine technique de la zone concernant la mezzanine des bureaux situés en amont,
- le bilan des équipements sanitaires,
- les percements pour le compte de Lyon Parc Auto,
- les travaux d'adaptation dus aux mises au point techniques en chauffage, climatisation, désenfumage,
- la fourniture et l'installation de seize écrans de signalétique dynamique,
- les compléments de travaux pour l'issue de secours de l'Hôtel.

Les lots concernés dont les montants sont supérieurs à 3 M€ sont les suivants :

- lot n° 7 : gros œuvre - marché n° 030 380 X

- . groupement : Campenon Bernard régions/Lamy/GFC construction,
- . montant initial du marché : 27 209 000 € TTC,
- . montant initial du marché, suite aux avenants n° 1, 2, 3, 4, 5 et 6 : 28 427 036,71 € TTC,
- . incidence financière : + 8 508,77 € TTC,
- . nouveau montant du marché : 28 435 545,48 € TTC ;

- lot n° 8 : charpente métallique, ouvrages en béton armé, gradins - marché n° 030 566 Z

- . groupement : SMB-GCC-Sud Est acoustique-Smac aciéroid,
- . montant initial du marché : 12 876 005,39 € TTC,
- . montant initial du marché, suite aux avenants n° 1, 2, 3, 4, 5 et 6 : 13 353 475,33 € TTC,
- . incidence financière : + 12 702,72 € TTC,
- . nouveau montant du marché : 13 366 178,05 € TTC ;

- lot n° 31 : chauffage-ventilation-climatisation-désenfumage - marché n° 030 467 R

- . titulaire : Axima,
- . montant initial du marché : 6 199 637,02 € TTC,
- . montant total initial du marché suite aux avenants n° 1, 2, 3, 4, 5 et 6 : 6 319 314,88 € TTC,
- . incidence financière : + 159 224,34 € TTC,
- . nouveau montant du marché : 6 478 539,22 € TTC ;

- lot n° 32 : électricité-courants forts - marché n° 030 561 T

- . groupement : ETDE-Caladoise électrique,
- . montant initial du marché : 4 354 961,50 € TTC,
- . montant total initial du marché suite aux avenants n° 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 : 4 594 906,01 € TTC,
- . incidence financière : + 56 203,68 € TTC,
- . nouveau montant du marché : 4 651 109,69 € TTC ;

Vu lesdits avenants ;

Vu l'information faite auprès de la commission d'appels d'offres, le 27 janvier 2006, et notamment, l'avis favorable et motivé de ladite commission sur l'avenant au lot n° 32 ;

Vu la délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005 ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président, dans le cadre de l'extension du palais des congrès à la Cité internationale, à signer les avenants aux marchés pour modifications techniques ayant une incidence financière, avec les entreprises ou groupements d'entreprises suivants :

- lot n° 7 : gros œuvre - marché n° 030 380 X

- . groupement : Campenon Bernard régions/Lamy/GFC construction,
- . montant initial du marché : 27 209 000 € TTC,
- . montant de l'avenant : 8 508,77 € TTC,
- . nouveau montant du marché : 28 435 545,48 € TTC, au lieu de 28 427 036,71 € TTC ;

- lot n° 8 : charpente métallique, ouvrages en béton armé, gradins

- . groupement : SMB-GCC-Sud-Est acoustique-Smac aciéroïd,
- . montant initial du marché : 12 876 005,39 € TTC,
- . montant de l'avenant : 12 702,72 € TTC,
- . nouveau montant du marché : 13 366 178,05 € TTC au lieu de 13 353 475,33 € TTC ;

- lot n° 31 : chauffage-ventilation-climatisation-désenfumage

- . titulaire : Axima,
- . montant initial du marché : 6 199 637,02 € TTC,
- . montant de l'avenant : 159 224,34 € TTC,
- . nouveau montant du marché : 6 478 539,22 € TTC au lieu de 6 319 314,88 € TTC ;

- lot n° 32 : électricité-courants forts

- . groupement : ETDE-Caladoise électrique,
- . montant initial du marché : 4 354 961,50 € TTC,
- . montant de l'avenant : 56 230,68 € TTC,
- . nouveau montant du marché : 4 651 109,69 € TTC au lieu de 4 594 906,01 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée les 18 mars et 26 avril 2002 pour la somme globale de 149,85 M€ TTC en dépenses et 11,81 M€ TTC en recettes - compte 231 310 - fonction 0824 - opérations n° 539 et 775.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,